



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2001-MC-0925

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 339289

DOSSIER N^o : 911

Objet : Explorations Minières du Nord ltée
Demande de dispense de prospectus
Pour un placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée le 15 mars 2001;

vu l'article 12 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu l'article 115 du Règlement sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef du service du financement des sociétés :

dispense de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement à l'extérieur
du Québec de 2 240 000 actions ordinaires au prix de 0,80 \$ l'action.

Fait à Montréal, le 28 mars 2001.

Le chef du service du financement des
sociétés,

(s) Josée Deslauriers
Josée Deslauriers

PM/lb